Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212203772-20251210-DB_2025_59-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Neuf Décembre à Dix-Neuf Heures le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Pierre-Yves CHARTIER, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Bernadette JACQUEMARD procuration à Amélie GOULVEN - Guy CHARBONNIER, procuration à Séverine BIGOURIE - Sandrina MENDES, procuration à Pierre-Yves CHARTIER - Linda LE BERRE, procuration à Eric MERIENNE - Annick KERVOËL, procuration à Isabelle CHAMPAGNE -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Jacques CLOCHET

La séance est ouverte à dix-neuf heures par Monsieur le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : ……..……14
Présents : ……9
Votants : …… 14
Voix exprimées : ……..14

Date de convocation :
LE 04/12/2025

Délibération DB-2025-59

DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE – LISTE DES OUVRAGES DESTINES AU PILON

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le règlement intérieur de la médiathèque municipale ;
Vu la circulaire relative aux missions des bibliothèques territoriales et aux règles de gestion des collections, notamment en matière de désherbage ;
Considérant la nécessité pour la médiathèque municipale d'assurer une gestion dynamique et qualitative de ses collections, par le renouvellement régulier des fonds et le retrait des ouvrages devenus obsolètes, détériorés, non empruntés ou dont l'état ne permet plus le prêt ;
Considérant que l'équipe de la médiathèque a procédé, selon les règles professionnelles en vigueur, à une analyse de ses collections aboutissant à l'identification d'ouvrages à retirer du fonds ;
Considérant que cette opération de désherbage permet d'améliorer la lisibilité des rayonnages, d'optimiser l'espace et de garantir une offre documentaire pertinente pour les usagers ;
Le Maire expose au Conseil municipal que la liste des ouvrages proposés au désherbage, établie en novembre 2025, comprend 119 titres, figurant en annexe au présent dossier, dans le document intitulé *« Liste pilons – novembre 2025 »*.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'opération de désherbage réalisée par la médiathèque municipale.
- ✓ **VALIDE** la liste des 119 ouvrages destinés au pilon, telle que présentée en annexe du dossier soumis au Conseil.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à procéder à la sortie administrative des documents concernés et à leur élimination selon les modalités réglementaires.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques CLOCHET

Pour copie conforme,

Le Maire, Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TREVENEUC (Côtes-d'Armor)